



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2024 à 18 h 00.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : David CABLAT, Stéphan COSTE, Gérard ESCRIG, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON Gaëlle JORAND, Lionel LASSERRE, Paul MONTEL, Guilhem NOUGARET, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOME.

Étaient représentés : Lionel CAUSSE par Paul MONTEL, Chantal BURGUIERE par Jean-Paul PROSPERI

Étaient absents excusés : Katia EUSTAQUIO, Marjorie RABASTENS

Date d'envoi de la convocation : 08/07/2024  
Date d'affichage : 08/07/2024  
Président de la séance : David CABLAT  
Secrétaire de séance : Géraldine THOME

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 11  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 13

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des eaux 2023**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation et le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des eaux.

Le rapport du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault concernant l'année 2023, tel que présenté, a été approuvé en séance du Comité Syndical le 20 juin 2024.

Où l'expose de Monsieur Lionel LASSERRE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des eaux pour l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Fait et délibéré, séance 12 juillet 2024.

Le Maire,

David CABLAT.

